

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**OBJET : Dispositions diverses plage de la Noëveillard le 03 juillet 2022**

Le Maire de la commune de PORNIC (Loire-Atlantique)

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

**Vu**, le Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu**, l'arrêté JURI/2020/A61 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Daniel BRETON,

**Considérant** l'évènement aéronautique « **PORNIC LES AILES BLEUES** », organisé le dimanche 03 juillet 2022 à PORNIC-44210-

**Considérant** que les eaux de baignade de la plage de la Noëveillard sont concernées par le cercle d'évolution des aéronefs de la patrouille de France.

**Considérant**, qu'il appartient au Maire de prendre toutes dispositions utiles pour sécuriser le public et les participants sur la plage de la Noëveillard.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Une zone réservée aux parachutistes sera délimitée par des barrières sur la plage de la Noëveillard et interdite au public, le dimanche 03 juillet 2022 de 13h00 jusqu'à la fin de la manifestation.

**ARTICLE 2 :** La baignade ainsi que la pratique de toutes activités nautiques seront interdites plage de la Noëveillard à PORNIC, le dimanche 03 juillet 2022 de 14h00 à 19h00. Le drapeau rouge sera hissé par les surveillants de plage pour signaler cette interdiction.

**ARTICLE 3 :** Pour renforcer la sécurité à l'occasion de cet évènement, le poste de secours de la plage du Portmain sera exceptionnellement fermé et la surveillance ne sera pas assurée, le dimanche 03 juillet 2022 de 13 heures à 19 heures.

**ARTICLE 4 :** Toute infraction au présent arrêté sera relevée par procès-verbal et poursuivie conformément à la Loi.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Général des Services de la Ville de Pornic, le Chef de Service de la Police Municipale de la Ville de Pornic, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORNIC, le 31 mai 2022

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint Délégué,

**Daniel BRETON,**

